

# **Service Agronomie**

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°30

#### A RETENIR:

## Colza:

- Stade cotylédons pour la majorité des parcelles du réseau
- Quelques dégâts d'altises (petites altises surtout) signalés mais pas de piégeage
- Rares dégâts de limaces
- **→** La surveillance pour ces ravageurs doit se poursuivre jusqu'au stade 3-4 feuilles

### **COLZA**

Le réseau de parcelles se met en place progressivement avec 8 parcelles déclarées et observées cette semaine.

**STADES**: Du stade cotylédons (75% des parcelles observées) à 2 feuilles (12% des parcelles)

### Pensez à remettre vos cuvettes jaunes

Rappel sur la mise en place :

Dès le semis, placer les cuvettes (enterrées et sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure, si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente (le plus proche).

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionné de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

### LIMACES:

Une parcelle du réseau sur huit observées présente des dégâts avec 30% de pieds touchés. Poursuivre la surveillance jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza, et intervenir en cas d'infestation importante.

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

#### **PETITES et GROSSES ALTISES**

Trois parcelles sur sept observées cette semaine présentent des dégâts d'altises, qui restent cependant limités avec 18 à 45% de plantes touchées. Aucune capture cette semaine.

Poursuivre les visites des parcelles 2 à 3 fois par semaine.





Petite altise

Grosse altise

### Rappel du seuil d'intervention:

Le seuil de nuisibilité est fixé à **8 pieds sur 10 portant des morsures** sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

A ce jour aucune intervention n'est justifiée sur les ravageurs aériens d'automne sur les parcelles du réseau.

Attention toutefois à maintenir la surveillance des parcelles, des interventions ponctuelles peuvent être justifiées si le seuil de 8 plantes sur 10 est atteint.

Dans ce cas, intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple Cythrine Max à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l).

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques <a href="https://ephy.anses.fr/">https://ephy.anses.fr/</a>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- connaitre les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques <a href="http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\_ca03/Guide\_methodes\_alternatives.pdf">http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\_ca03/Guide\_methodes\_alternatives.pdf</a>
- et pour toute autre information Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

